



AGRESSION AU QUARTIER MINEUR!

Lors de la journée du vendredi 13 juin 2025, tout le monde n'a pas forcément eu de chance.

Suite à une intervention de la maintenance au quartier des mineurs dans l'après-midi pour remplacer un caillebotis dans une cellule, le brigadier-chef, lors de la vérification du soir, constate que le détenu occupant l'a déjà détérioré en moins de 24 heures.

Le chef du quartier des mineurs informe alors l'occupant qu'il aura une retenue au profit du transport public et lui apporte le document à signer.

MECONTENT D'AVOIR ETE PRIS EN FAUTE AUSSI RAPIDEMENT, LE DETENU REFUSE DE SIGNER.

Le brigadier-chef lui précise alors que la signature est simplement facultative avant de refermer la porte. Quelques instants plus tard, le détenu appelle pour indiquer qu'il souhaite finalement signer le document.



AU MOMENT OU LE BRIGADIER-CHEF RETOURNE A LA CELLULE ET EN OUVRE LA PORTE, LE DETENU SE JETTE SUR LUI, LUI ASSENANT DEUX COUPS DE POING AU VISAGE, LUI CASSANT SES LUNETTES.

Alertés par le brouhaha, les agents accourent pour maîtriser l'individu, qui est immédiatement placé en confinement.

FO JUSTICE SOUHAITE un prompt rétablissement à notre collègue et ami.

FO JUSTICE EXIGE des suites pénales et disciplinaires à la hauteur des faits.

FO JUSTICE FÉLICITE les agents pour leur rapidité lors de cette intervention.

